

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Séance du 4 juin 2018

Le lundi 4 juin 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
29 mai 2018

Date d'affichage
11 juin 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(s) : Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique SEGUIN-MANCHON).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Christel DUBOIS.

PERSONNEL COMMUNAL :

Prorogation de la convention « assistance retraite » avec le CDG 26.

Le Maire rappelle que la Commune a signé une convention avec le Centre De Gestion de la Drôme permettant depuis 2007 de requérir l'assistance du CDG 26 pour garantir la fiabilité des dossiers transmis à la CNRACL (Caisse Nationale de retraites des Agents des Collectivités Locales) pour ce qui concerne les données carrières et retraite, compte tenu du contexte légal et réglementaire relatif à la retraite, de l'impact du droit à l'information et de la dématérialisation des échanges.

La Commune d'Allex a fait le choix en 2007 de confier au CDG 26 le CONTROLE des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL, et non la réalisation totale. La convention initiale a été renouvelée. La dernière en vigueur se terminait le 31 décembre 2017.

En attendant que soient définies les nouvelles modalités du partenariat liant le CDG 26 à la CNRACL, il importe de poursuivre les missions exercées par le CDG 26 envers les communes en matière de retraite. Il est donc proposé de signer un avenant prorogeant la convention 2015-2017 jusqu'à la signature de la convention partenariale de la CNRACL, ou au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de proroger la convention « assistance retraite » 2015-2017 qui lie la Commune au CDG 26 jusqu'à la signature de la convention partenariale de la CNRACL, ou au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2018, tous les autres articles et termes de la convention restent inchangés.

AUTORISE de ce fait le maire à signer l'avenant n° 1 à ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER